

Obligation de servir : interview

Autor(en): **Voruz, Eric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft [2]: **Obligation de servir**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514612>

Nutzungsbedingungen

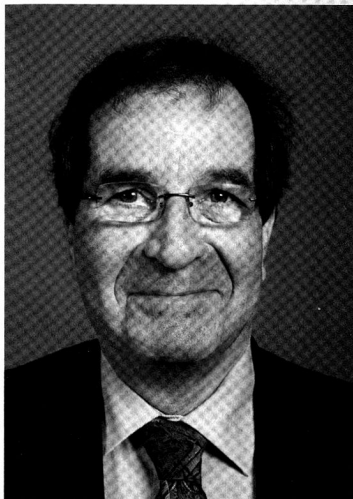
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Politique

Obligation de servir, interview

Eric Voruz

Conseiller national, VD

Etes-vous favorable à l'obligation de servir ?

a Si oui, qui doit être touché par cette obligation (habitants vs citoyens / hommes et femmes)?

Et quelles prestations à la collectivité doit-elle couvrir (humanitaire, social, écologique, pédagogique, sécuritaire, militaire)?

b Si non, pourquoi?

Je suis plutôt favorable à un service militaire volontaire dont les missions seraient justement d'ordre de secours en cas de catastrophes (en Suisse et à l'étranger) et aide aux autorités civiles sur le plan logistique. Cela n'empêcherait pas d'avoir un « noyau dur » pour la défense nationale ou territoriale. Je ne suis non plus pas opposé à l'envoi de troupes à l'étranger sous l'égide de l'ONU, ne serait-ce pour protéger les nombreuses ONG et le CICR qui travaillent sur des lieux à risques. Enfin une politique sécuritaire et un tout, incluant aussi les polices fédérale et cantonales.

Êtes-vous favorables à une armée de milice ?

a Si oui, quel modèle de service militaire faut-il privilégier ?

b SI non, comment pensez-vous remplir les prestations actuellement couvertes par l'armée de milice (professionnalisation, milice volontaire, répartition des tâches de l'armée sur d'autres institutions, privatisation)

Oui je pense que la professionnalisation de l'armée n'est pas une bonne chose. Cela pourrait provoquer certains dangers par rapport à nos institutions démocratiques. Comme je le dis plus haut, une armée de milice sur la base volontaire ne remettrait pas en cause la neutralité de la Suisse par l'envoi de troupes à l'étranger. Le point faible de l'armée est celui du Renseignement qui n'a pas assez de moyens pour agir. C'est par lui que nous serions mieux à même de définir les tâches de l'armée.

L'initiative du GSSA sur l'abrogation du service militaire obligatoire vous convient-elle ?

Elle me convient car elle provoquera un nouveau débat de fond devant le peuple si le nombre de signatures est réuni.

Préférez-vous un statu quo ?

Ou pencheriez-vous plutôt pour un contre-projet ? Si oui, quels en seraient les arguments principaux ?

Un contre-projet pourrait justement débloquer une situation insatisfaisante actuellement, notamment en ce qui concerne une obligation de servir sous une forme différente, qu'elle soit militaire ou civile.

E.V.

Nom : Voruz

Prénom : Eric

Age : 65 ans

Profession : secrétaire syndical retraité et conseiller national PS

Dernier diplôme obtenu : apprentissage à la poste - certificat

Grade militaire : canonnier DCA